

Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

Pour le service public de la rue au logement



Une approche transversale au service des politiques publiques d'accès au logement



Créée en 2010, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement est chargée de la mise en œuvre de la politique publique en matière d'hébergement, d'accès au logement et de maintien dans le logement des personnes sans abri ou mal logées, avec l'objectif de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile.

Pour cela, elle porte une transformation profonde de la stratégie de lutte contre le sans-abrisme, en passant d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement, avec

des parcours souvent longs et coûteux, à un accès le plus rapide possible au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins en accord avec les principes du modèle « logement d'abord ».

L'accélération de cette stratégie, lancée en 2017 par le Président de la République, se concrétise par les décisions du Premier Ministre et de la Ministre en charge du Logement, de créer un **Service public de la rue au logement** en 2021, pour amplifier cette **dynamique forte de transformation** et lui donner un cadre d'action. La Dihal exerce ainsi depuis le 1er janvier 2021 la responsabilité du programme budgétaire « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (2,4 Mds € en 2020) et, depuis le 1er avril 2021, l'ensemble des compétences sur le champ de l'hébergement et de l'accès au logement.

Attachée aux valeurs de solidarité et de justice sociale, la Dihal fédère et accompagne au quotidien les différents acteurs du secteur de l'hébergement et du logement pour apporter des solutions concrètes et efficaces au plus près des besoins des personnes sans-abri et mal logées. Elle se positionne comme un partenaire au service des territoires et des acteurs opérationnels - services de l'État, collectivités territoriales, bailleurs et associations. Elle promeut dans le même temps la recherche globale de performance sociale.

Par son approche transversale et interministérielle, en lien avec les ministères chargés du Logement, de l'Intérieur, de la Santé, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de l'Éducation nationale et de la Justice, la Dihal suscite de nombreux partenariats, notamment avec les têtes de réseau et acteurs de terrain, pour la réussite des politiques publiques.

Une équipe polyvalente et agile au service des acteurs de terrain

Le partage de valeurs communes de **solidarité**, de **partenariat** et d'**efficacité** permet à l'équipe de la Dihal de répondre efficacement à l'ensemble des missions qui lui sont confiées par le Gouvernement. Elle soutient activement les actions de celles et ceux qui, partout en France, s'engagent pour offrir des solutions adaptées et globales aux personnes en situation de mal-logement.



66

L'organisation de la Dihal est basée sur la responsabilisation de ses agents, la liberté d'initiative et le travail en équipe pour plus de transversalité et une vision globale sur les actions.

Des chaines hiérarchiques courtes encouragent l'agilité, la rapidité décisionnelle et la circulation de l'information

50 agents

aux origines professionnelles variées



Logement d'abord

FAIRE DE L'ACCÈS DIRECT AU LOGEMENT UNE PRIORITÉ POUR LA RÉINSERTION DES PERSONNES SANS DOMICILE

Politique nationale lancée par le Président de la République en 2017, le plan Logement d'abord vise à **réduire durablement le sans-abrisme en France** en s'appuyant sur un modèle résolument nouveau d'accès direct au logement pérenne ou adapté aux ménages sans domicile. Un accompagnement modulable et centré sur les besoins des bénéficiaires est mis en place dès le début de la prise en charge.

En bref, le Logement d'abord :

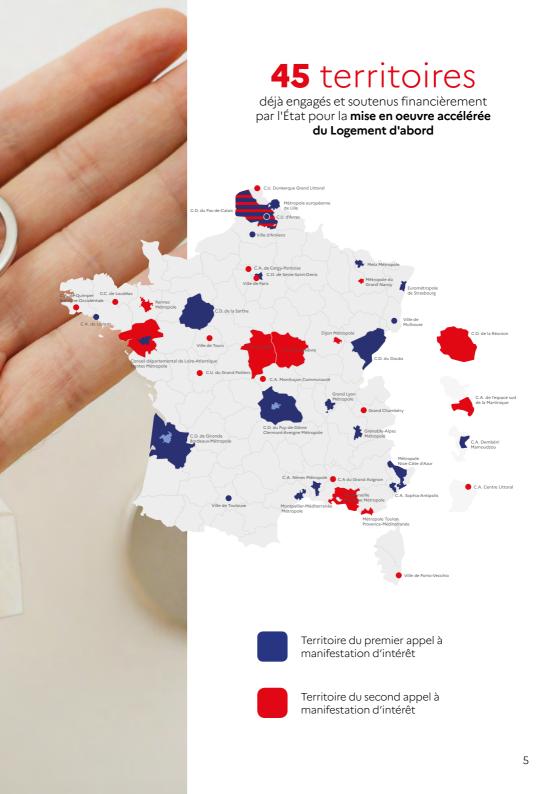
- Privilégie l'accès direct à un logement pérenne aux réponses construites dans l'urgence
- Propose un accompagnement adapté aux besoins des personnes pour faciliter leur réinsertion ou prévenir les ruptures pouvant conduire à la rue
- Renforce la production de logements très abordables pour tous les publics
- Poursuit le déploiement du dispositif «Un Chez-soi d'abord» à destination des personnes sans-abri souffrant de troubles psychiques sévères



235 000

personnes ont pu accéder au logement depuis la rue ou les dispositifs d'hébergement entre 2018 et 2020





Le Service public de la rue au logement

Un nouveau cadre d'action pour accélérer le Logement d'abord

✓ Une ambition: diminuer durablement le nombre de personnes sans domicile en France

Avec des objectifs fixés par le Président de la République en 2017, qui font l'objet d'un suivi mensuel et territorial.





Transformer en profondeur la lutte contre le sans-abrisme, en passant d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement, avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès le plus rapide possible au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins.

✓ Une feuille de route : pour engager les transformations structurelles et faire mieux

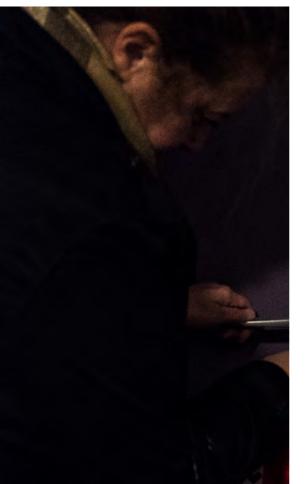
Le service public de la rue au logement s'appuie sur un programme de travail clair qui vise notamment à l'amélioration du niveau d'efficience dans la réponse apportée aux personnes en situation de précarité. Parmi les jalons de cette feuille de route figurent notamment le renforcement du pilotage de la performance sociale, une consolidation de la gouvernance territoriale mais aussi la transformation de l'offre d'hébergement et d'accompagnement.





✓ Un cadre d'intervention simplifié: pour être plus efficace

Le service public de la rue au logement unifie la gouvernance des politiques publiques d'accès au logement, rassemble les leviers d'intervention et clarifie les rôles de chacun des acteurs. Il s'attache également à améliorer le pilotage des actions en partageant objectifs et résultats de façon continue avec une ré-évaluation régulière dans un fort partenariat et une responsabilité partagée entre les différentes parties prenantes.



✓ Des principes d'action : pour être au service de ceux qui agissent sur le terrain

Les principes du modèle Logement d'abord visent notamment à améliorer la performance sociale des actions mises en œuvre pour apporter des réponses plus fortes aux personnes en difficulté d'accès au logement, avec une plus grande fluidité, un accompagnement adapté aux besoins de chacun et un coût moindre pour la puissance publique.

Il s'agit également de proposer des solutions territorialisées, en accord avec les besoins des territoires et de leurs habitants, en misant sur les compétences des acteurs de terrain par des dynamiques partenariales aux niveaux national et local. Le service public de la rue au logement laisse également une large place à la recherche de solutions innovantes et collaboratives.

Logement

Accès au logement

La première priorité du plan Logement d'abord est de produire et de mobiliser des logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile. Pour cela, la Dihal soutient notamment la production de PLAI, c'est-à-dire de logements très sociaux qui permettent l'accès au logement des personnes les plus en difficulté. Elle s'attache également à amplifier la mobilisation du parc privé à des fins sociales en soutenant les dispositifs d'intermédiation locative, outil qui sécurise et simplifie les relations entre bailleurs, opérateurs et ménages en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement. Enfin, la Dihal participe activement au développement de solutions de logement adaptées aux besoins de chacun en soutenant par exemple la production de pensions de familles qui proposent des logements pérennes et assurent un environnement semi-collectif adapté aux personnes isolées, ou des résidences sociales pour offrir des solutions temporaires de logement et d'accompagnement à des ménages aux revenus limités ou qui rencontrent des difficultés d'accès au logement ordinaire.

9 440

places ouvertes en intermédiation locative en 2020 soit 107% de l'objectif fixé dans le cadre du plan Logement d'abord



Prévention des expulsions locatives

La prévention des expulsions locatives concerne plus de 170 000 personnes par an assignées devant le juge pour impayés locatifs. Le pôle national de prévention des expulsions locatives est chargé de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre interministérielle de la politique qui :

- Améliore les outils de détection des fragilités conduisant à l'expulsion
- Développe les capacités d'intervention précoce le plus en amont possible de la procédure
- ✓ Optimise les dispositifs d'apurement de la dette et de relogement des personnes menacées d'expulsion afin de maintenir ou de reloger rapidement les personnes qui le nécessitent

Migrants - Logement des réfugiés

Le pôle Migrants-Logement des réfugiés pilote la politique d'accès au logement des bénéficiaires de la protection internationale et assure, avec la DGEF, la coordination et la fluidité entre les parcs d'hébergement généraliste et le dispositif national d'accueil.

- Mobilise des logements en faveur des réfugiés avec un objectif annuel fixé aux préfets
- ✓ Soutient les projets d'accompagnement des réfugiés vers et dans le logement avec une enveloppe de 11 M€
- Favorise la mobilité géographique des personnes avec la plateforme nationale pour le logement des réfugiés
- Accompagne la rencontre entre les réfugiés et la société civile avec le dispositif Cohabitations solidaires



Gens du voyage

On estime entre 350 000 et 500 000 le nombre de citoyens français dont l'habitat permanent est la caravane. La Dihal à travers la Commission nationale consultative des gens du voyage, est chargée par le Gouvernement de piloter l'ensemble des stratégies interministérielles qui leur sont dédiées en lien avec les services déconcentrés de l'État.

- Elle soutient ainsi le développement de l'habitat adapté et des aires d'accueil et de grand passage dans le cadre des schémas départementaux
- Elle joue également un rôle de facilitateur pour améliorer les relations entre voyageurs et pouvoirs publics et pour améliorer les conditions de vie des gens du voyage
- Elle soutient les dispositifs d'accès aux droits, à l'emploi, à l'éducation et à la santé

Hébergement

Droit inconditionnel et outil essentiel pour la mise à l'abri rapide des personnes sans-abri, l'hébergement doit apporter des réponses quantitativement et qualitativement adaptées aux besoins des personnes sans domicile et des territoires. Dans le cadre du déploiement du service public de la rue au logement les missions des structures et des professionnels du secteur doivent pleinement s'intégrer aux principes du logement d'abord en s'attachant à orienter le plus rapidement possible les personnes vers les solutions de logement les plus adaptées à leur profil et à leurs aspirations. L'offre doit également proposer une qualité suffisante en termes de lieux de vie, en lien notamment avec le programme d'humanisation des centres d'hébergement, et de conditions d'exercice des diagnostics sociaux et missions d'accompagnement par les travailleurs sociaux.

C'est pourquoi, l'action de la Dihal s'articule autour de 3 axes de travail :

- ✓ Mobilisation des places d'hébergement d'urgence
- ✓ Pilotage du parc et transformation de l'offre d'hébergement
- ✓ Amélioration des conditions de vie dans l'hébergement



Accompagnement et parcours

Afin de proposer aux personnes sans domicile des parcours fluides et rapides de la rue au logement, certains acteurs ont des rôles clé : aller vers, repérer, orienter, partager l'information, coordonner l'accompagnement et garantir la performance globale du système. Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), équipes mobiles professionnelles, accueils de jour, forment ainsi un réseau structurant pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement. Le parcours d'accès au logement et d'accès aux droits s'appuie sur l'accompagnement. Miser sur les forces et compétences des personnes sans domicile, favoriser l'innovation dans les pratiques professionnelles, décloisonner les secteurs professionnels (social, santé, emploi...) pour répondre aux besoins pluriels et mieux coordonner les dispositifs et les financements sont autant d'objectifs et de chantiers menés par la Dihal.

Logement et emploi

UNE APPROCHE NECESSAIREMENT INTEGREE

Convaincue que chacune et chacun est employable, et que l'emploi peut être une des clés d'un logement pérenne, la Dihal conçoit et met en oeuvre des programmes intégrés d'accès au logement et à l'emploi pour les personnes mal logées. Elle pilote actuellement 4 programmes en ce sens :

- EMILE: Engagés pour la mobilité et l'insertion par le logement et l'emploi
- ✓ SIBEL: Sortie inclusive du bidonville par l'emploi et le logement
- ALEJ: Accès au logement et à l'emploi des jeunes volontaires du service civique

Résorption des bidonvilles

Plus de 15 000 ressortissants de pays membres de l'Union européenne, principalement originaires de Roumanie et de Bulgarie, vivent dans près de 300 bidonvilles en France métropolitaine. En janvier 2018, le Gouvernement a donné une nouvelle impulsion à la politique de résorption en fixant un objectif clair de réduction durable du nombre de bidonvilles et de personnes y vivant.

La méthode pour l'atteindre est la mise en place de stratégies territoriales partenariales de moven et long termes. L'approche est humaine car favorisant l'insertion des personnes, globale car couvrant l'ensemble des thématiques, et exigeante quant au respect des lois de la République. La Dihal appuie les territoires dans leurs actions. les suit et évalue leurs résultats. Elle a développé à cet effet la plateforme numérique Résorptionbidonvilles: https://resorptionbidonvilles.beta.gouv.fr

En 2020:

plus de 3 000

personnes ont été hébergées ou logées à l'issue d'une action de résorption

Cilpi Intégration par le logement

Depuis le milieu des années 1990, l'Etat a lancé un plan de transformation des Foyers de Travailleurs Migrants (FTM) en résidences sociales. Construits dans les années 60 pour loger la main-d'œuvre étrangère, ces structures sont maintenant obsolètes (chambres à lits multiples, cuisines et sanitaires partagés). Les foyers et résidences qui en sont issues logent plus de 110 000 résidents

Au sein de la Dihal, la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (Cilpi) est le pilote de ce plan :

- Sur les 687 FTM recensés en 1998, il reste 132 FTM à transformer en résidences sociales, soit un taux de réalisation de plus de 80 % pour un coût global de 2,68 milliards d'euros.
- La CILPI participe aussi à l'accompagnement social des résidents, à leur accès aux droits et à la santé avec un budget de 8 millions d'euros par an.
- ✓ Elle anime également des études et réflexions sur les questions du logement des femmes immigrées isolées, l'histoire des foyers de travailleurs migrants et l'avenir des résidences sociales.



Budget

Un pôle en charge des questions budgétaires vient également compléter l'équipe de la Dihal en 2021, pour assurer le suivi et le pilotage du programme budgétaire 177 "Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables" — plus de 2 milliards d'euros de dépenses en 2020 — dont la Dihal a désormais la responsabilité. Il appuie aussi le pôle «Accompagnement, parcours» dans le pilotage du Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement, et assure le suivi des actions financées dans le cadre du plan France Relance.

Communication

Le service communication de la Dihal est chargé de soutenir les actions déployées pour lutter contre le sans-abrisme et conçoit en ce sens la stratégie de communication relative au plan Logement d'abord. Il intervient également en soutien aux acteurs de terrain par l'édition de brochures et guides pratiques et l'organisation d'événements.

Les actualités de la Dihal sont disponibles sur son site internet **dihal.gouv.fr** et sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Linkedin.



Égalité Fraternité Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

Délégué interministér

PIL

Adjoint au délégué intermin

Arche Sud - 92 055 La Défense cedex adresse tél.

01 40 81 33 60

contact.dihal@dihal.gouv.fr e-mail

dihal.gouv.fr web

PÔLES D'APPUI

Budgétaire

Suivi et pilotage du P177

Appui au pilotage du FNAVDL avec le pôle métier

Suivi du plan de relance

Résultats et territoires

Suivi des objectifs et résultats, consolidation du reporting

Pilotage du tableau de bord de l'activité

Pilotage de l'enquête AHI, observation sociale, et appui méthodologique

Coordination de l'animation territoriale, pilotage du dialogue de gestion

Suivi et préparation des sollicitations (questionnaires, RIM, coordination des réponses)

Préparation des interventions

Consolidation des données hébergement/logement

Hébergement

Mobilisation des places d'héberge

Pilotage du parc et transformatio l'offre d'hébergement (CPOM, tar et pilotage des coûts, ENC, recon

Amélioration des conditions de v l'hébergement : lien avec le progr d'humanisation, l'accès aux droits alimentaire ...)

EXPERTISES ET FONCTIONS TRANSVERSALES

Accès à l'éducation et à la formation / droits de l'enfant

Affaires intérieures

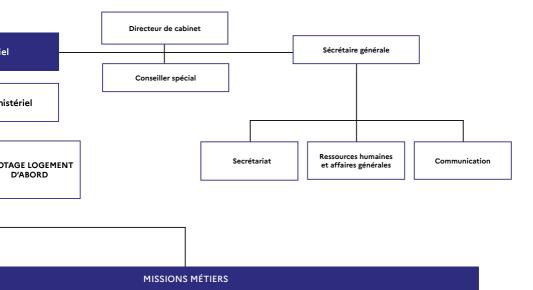
Accès à l'emploi

Commission intermin logement des popula

Coordination des actions relatives au logement des populations immigrées

Pilotage du plan de traitement des Foyers de travailleurs migrants

Élaboration de programmes d'opération éligibles aux financements



Accompagnement, parcours, accès au logement

Pilotage et réforme SIAO, SI-SIAO

Pilotage des dispositifs d'accompagnement social : FNAVDL, FSL, CHRS hors les murs

Pilotage des dispositifs de veille sociale : maraude, accueil de jour

Pilotage et élaboration de nouveaux dispositifs d'accompagnement adaptés aux besoins des personnes ayant des besoins élevés

Pilotage des territoires de mise en oeuvre accélérée du LDA

Développement du logement adapté et accompagné (RS, PF, IML/mobilisation du parc privé à des fins sociales ...)

Accès au logement social des personnes sans-domicile (politique d'attribution), avec la DHUP

Logement

Pôle migrants - accès au logement des réfugiés

Suivi des dispositifs d'asile

Fluidité en sortie du DNA et de l'hébergement généraliste

Accès au logement des réfugiés, politique d'intégration

Pôle Gens du voyage

consultative des gens du voyage

Animation du **dialogue et de la concertation** entre les gens du voyage et les pouvoirs publics

Définition du **cadre réglementaire relatif à l'habitat** des gens du voyage Pôle prévention des expulsions locatives

Élaboration et évaluation de la politique publique de prévention des expulsions locatives

Pilotage du **plan d'actions** interministériel

istérielle pour le tions immigrées

ment

n de

fication

e dans

amme

, l'aide

figuration

Résorption bidonvilles

Mobilisation au niveau national et des territoires autour des stratégies territoriales partenariales

Pilotage et financement d'interventions ciblées sur le terrain pour résorber les bidonvilles Coopération transnationale avec les pays d'origine des habitants de bidonvilles

Animation de la plateforme

Start-up Résorptionbidonvilles

Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

Grande Arche de la Défense - paroi Sud 92 055 LA DÉFENSE

contact.dihal@dihal.gouv.fr tél. 01 40 81 33 60 dihal.gouv.fr

- @dihal_hl
- f DIHAL.delegation.interministerielle
- in linkedin.com/company/dihal/